



Probleme garantie du conducteur

Par **pendragon**, le **03/04/2012 à 22:36**

Bonjour,

Mon père est décédé dans un accident de la route (un rocher de 200 tonnes lui est tomber dessus), il avait une garantie du conducteur en cas de problème qui s'élevait a 880 000 euros maximum de dedomagement. Aujourd'hui j'ai eu rendez vous avec une inspectrice des dommage corporel qui me propose de toucher que 16000 euros (avec le préjudice moral compris dans cette somme). Je tiens a signaler que je suis son seul heritier. Sa compagne avec qui il n'etait ni marier, ni pacsé (il vivait en concubinage) a elle on lui propose de toucher 25000 euros dans cette somme il ya apparemment le préjudice moral et le préjudice economique. J'ai l'impression qu'on ne me donne pas la somme que l'on devrait me donner, que puis-je faire?